OAS/Ser.W

 CIDI/RES. 356 (CXXIV-O/22)

 31 mai 2022

 Original : espagnol

CIDI/RES. 356 (CXXIV-O/22)

CONVOCATION DE LA ONZIÈME RÉUNION INTERAMÉRICAINE

DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION

(Approuvée à sa s réunion ordinaire tenue le 31 mai 2022)

 LE CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ (CIDI),

AYANT VU le rapport final de la Neuvième Réunion ordinaire de la Commission interaméricaine de l'éducation (CIE) (document portant la cote [CIDI/CIE/doc. 17/21](https://oas365.sharepoint.com/%3Aw%3A/r/sites/OAS_Team_Educacin_SEDIDHDEE/Shared%20Documents/Archivo%20Hist%C3%B3rico/Documentos%20oficiales%20IX%20Reuni%C3%B3n%20Ordinaria%202021/LISTA%20DE%20DOCUMENTOS%20REGISTRADOS%20POR%20LA%20SECRETAR%C3%8DA/Esp/17.%20INFORME%20FINAL%20DE%20LA%20NOVENA%20REUNIO%CC%81N%20ORDINARIA%20.docx?d=wd4a10ffe0f314ed6a3d6d2639fd34a39&csf=1&web=1&e=oHx4QO)), tenue en novembre 2021 et au cours de laquelle les membres de la CIE ont accueilli avec satisfaction l'offre du gouvernement de la République argentine d'accueillir la Onzième Réunion interaméricaine des ministres de l'Éducation ;

CONSIDÉRANT les événements de notoriété publique relatifs à la pandémie causée par la propagation de la COVID-19, l’arrivée d'une nouvelle phase caractérisée par de nouvelles souches plus transmissibles et plus contagieuses, et la nécessité primordiale de garantir la santé des fonctionnaires des États membres de l'Organisation des États Américains (OEA) ainsi que celle de tous les autres participants à la réunion ;

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT que par la résolution CIDI/RES.340 (C-0/20), adoptée le 28 avril 2020, le CIDI a décidé d'autoriser les réunions virtuelles pour ses organes subsidiaires pendant la pandémie COVID-19 ;

VU la note verbale de la mission permanente de la République argentine, par laquelle le gouvernement de la République argentine, compte tenu des restrictions imposées en raison de la pandémie, propose que la Onzième Réunion interaméricaine des ministres de l'Éducation se tienne de manière virtuelle au siège du Secrétariat général, à Washington D.C. ;

TENANT COMPTE de la résolution CP/RES. 982 (1797/11), « Actualisation des coûts des conférences et réunions financées par l'OEA »,

DÉCIDE :

1. De convoquer la Onzième Réunion interaméricaine des ministres de l'Éducation, qui se tiendra virtuellement au siège du Secrétariat général de l'Organisation des États Américains les 10 et 11 novembre 2022.
2. D’exhorter les États membres à assister à la réunion, en encourageant la participation de leurs plus hautes autorités dans le secteur de l'éducation.
3. D'allouer, pour la préparation et la tenue de la Onzième Réunion interaméricaine des ministres de l'Éducation, le montant de 29 158 USD, provenant des ressources prévues au chapitre 7, sous-programme 74F, du programme-budget 2022 de l'Organisation, conformément aux lignes directrices établies dans la résolution CP/RES. 982 (1797/11).
4. De charger le Secrétariat général, par l'intermédiaire du Secrétariat exécutif au développement intégré, de soutenir les travaux préparatoires et d'organisation de la Onzième Réunion interaméricaine des ministres de l'Éducation et de faire rapport au Conseil interaméricain pour le développement intégré sur sa préparation et ses résultats.

CIDRP03553F01